

Le 14 Juillet, des partis en Algérie, seront-ils encore

Nous ne pouvons pas les abandonner

Il sont un peu plus de vingt ans et ils sont en prison. Ce qu'ils ont fait ? Soigné des blessés, aidé une femme, un enfant, ou une mère de Nord-Africain emprisonné, tout au plus distribué des tracts réclamant la paix en Algérie. Mais ils ont fait tout cela au moment où il était impensable, selon le gouvernement, qu'un Français acceptât l'idée d'une Algérie indépendante sans « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ».

vu clair un peu trop tôt. Et pourtant, lorsqu'on se trouve, aujourd'hui, en présence d'un industriel ou d'un com-

l'avenir est dans la coopération franco-africaine. Avec les emprisonnés de Montluc,

par Bernard CLAVEL

mercant qui a su aller au-devant des événements, on se plait à louer sa clairvoyance et à le féliciter d'avoir su comprendre, avant les autres, que

nous ne sommes même plus seulement dans le domaine de l'iniquité, mais au plein cœur de l'absurde.

Il est un peu plus de vingt ans, ils sont en prison pour près de dix années encore si nous les abandonnons. Et ils ont le sentiment que nous les avons oubliés. Leur idéal reste le même, seul leur moral est dangereusement atteint. Car en fait, trop nombreux sont ceux qui les ont oubliés vraiment, persuadés qu'ils étaient libérés depuis la signature des accords d'Evian.

Preuve de plus de l'absurdité de cette situation : chaque fois que le me suis adressé, ces temps derniers, à un homme de bonne volonté, sa première réaction a été :

— Mais comment ? Ils sont donc toujours en prison ?

Oui, hommes et femmes de bonne volonté. Ils sont encore en prison. Et ils courent le risque d'y passer leurs plus précieuses années de vie si nous ne nous levons pas tous pour réclamer leur libération immédiate.

Il ne s'agit pas ici de politique, nous sommes bien au-dessus de cela, nous sommes au cœur même du problème le plus douloureux, celui qui touche au bien le plus précieux de l'homme : la liberté.

Des milliers de signatures ont déjà été recueillies, des listes de pétitions

ont été adressées au Président de la République par des hommes et des femmes de toutes les tendances, de tous les milieux sans que rien n'ait pu être obtenu. Nous n'avons pas le droit de cesser le combat, nous n'avons pas le droit de les abandonner. Leur exemple même doit nous inciter à redoubler d'effort car je le répète : ils conservent leur même idéal de paix, de solidarité et de fraternité humaine.

Ils ont été sensibles à la misère, à l'injustice, ils n'ont pas trouvé en eux la force de vivre heureux à côté de tant de douleur. Aujourd'hui, lorsque je rencontre des garçons et des filles de vingt ans qui vont en riant dans le soleil, c'est à eux que je pense. Est-ce que j'ai le droit d'être heureux tant qu'ils sont là-bas ? Est-ce que vous avez le droit de les ignorer ?

Si vous passez à côté des murs de Montluc, si vous lisez la liste des noms gravés dans la pierre pour rappeler le temps où d'autres hommes étaient enfermés là pour avoir, eux aussi, lutté pour le droit à la vie et à la liberté ; si vous passez devant ces murs, pensez à eux. Il est une porte de fer qu'ils regardent à chaque heure de la journée ; il est des barreaux dont l'ombre avance lentement sur le

plancher de la heures qu'ils vous, c'est à nous qui tiennent qu'il apparait de fer.

Et surtout n'oubliez pas à peine plus, mais qu'ils se voient clair trop courage d'être les de bonne

En un mot, jours farouches. Ils continuent partis de être sains et

Parce que pour la paix, besoin de ga Claude Duhamel et Nicole Brochier bération et l'ont été cond

Si vous pa la prison Me et faire arriver t qui retiennent se rageuse et di tous la cause vivre leur tro sonniers.

800 prêtres et pasteurs demandent la mise en liberté des emprisonnés

HUIT CENTS prêtres et pasteurs de toutes les régions de France viennent d'ajouter leur signature à l'appel lancé le jour de Pâques par quatorze pasteurs et prêtres en faveur de la mise en liberté des partisans de la paix encore emprisonnés.

Cet appel, que nous avons déjà publié dans « La Défense », dit notamment : « L'amnistie du 22 mars 1962, proclamée à la suite du cessez-le-feu du 19 mars, est appliquée aux Algériens et refusée au Français qui furent solidaires de leur combat. Aujourd'hui, ils sont encore nombreux en prison et en exil... »

« ...L'Algérie est indépendante et les tortionnaires de la guerre d'Algérie sont libres depuis longtemps et citoyens à part entière en vertu du décret du 22 mars et de l'ordonnance du 14 avril 1962... »

« ...Nous, pasteurs et prêtres, adressons à notre tour un appel solennel à tous ceux qui sont responsables de ces hommes et de ces femmes... Nous réclamons que ces hommes et ces femmes généreux soient rendus à la liberté. »

Et les signataires ajoutent dans l'appel publié le 12 juin 1963 : « L'iniquité qui frappe notre prochain nous concerne tous. Ses victimes peuvent être d'abord les victimes de notre indifférence. »

« C'est pour avoir pris conscience de notre très particulière responsabilité à leur égard que nous demandons la libération des prisonniers désignés dans cet appel... »

« Dénoncer la torture, combattre le racisme, réclamer une juste paix, se mettre au service des opprimés, procurer du pain et des livres aux victimes de la misère, risquer sa propre liberté pour ceux qui n'ont pas la leur, aider les exploités et les méprisés dans leur lutte libératrice, ce sont là des actes de justice. C'est pour les avoir accomplis que ces hommes et ces femmes nous sont chers... »

Ceci prouve combien est grande l'émotion créée par le maintien en prison des partisans de la Paix.

POUR LEU

« LA DEFENSE » a demandé à un certain Lyonnais de dire pour nos lecteurs ce qu'il en est en prison des partisans de la paix. Les déclarations réclament une libération immédiate, voir en juger :

Beaucoup de gens se posent la même question : pourquoi, alors que la guerre d'Algérie est terminée maintenant, garde-t-on toujours en prison des patriotes tels que J. Jacques et Nicole Brochier, Claude Duhamel et d'autres encore, incarcérés pour leur action en faveur de la paix en Algérie.

Fourquol des centaines de citoyens français sont-ils encore, pour les mêmes raisons, privés de leurs droits civils et politiques, en liberté surveillée ou interdits de séjour. Il n'est pas question ici d'apporter une appréciation sur l'efficacité des moyens d'action qui furent ceux de ces emprisonnés ou victimes d'autres mesures répressives. Cela a été dit en son temps.

Le problème d'aujourd'hui est d'arracher à la prison et de rétablir dans leurs droits tous ceux qui restent sous le coup de la répression, alors que la guerre est finie depuis près d'un an.

Notre Union Départementale a décidé de s'associer et d'apporter tout son appui aux initiatives allant dans ce sens.

C'est pour cela que le 11 mai, elle s'est déclarée d'accord avec les propositions faites par le Secours Populaire Français, au cours d'une conférence de presse.

C'est pour cela aussi qu'elle est partie prenante de la campagne lancée par 21 organisations démocratiques pour la libération des emprisonnés et l'amnistie des partisans de la paix.

Nous appelons les travailleurs à exiger du Président de la République cette libération pour le 14 juillet.

Restant, bien entendu, que notre action ne s'arrêtera pas là, si le 14 juillet aucune mesure d'amnistie n'était prise.

Robert TOURNIER, Secrétaire Union Départementale C.G.T.

Je pense qu'aucun démocrate ne peut comprendre les motifs du maintien en détention de Claude Duhamel, Nicole et Jean-Jaques Brochier.

Le comportement de ces jeunes universitaires dont le courage et le désintéressement n'ont jamais été mis en discussion commande le respect. A l'heure où des gestes de bienveillance ont permis l'allègement de sanctions prononcées con-

tre les ment gré cessif d justice r condam triomphe ment aff gais.

Les m joignent toyen de ceux qui action à rait oub nus ont d'une lé des circ le retour ment le contings

Repro re aux ris d'av tion del encore : mocrate toire cl 1962 ?

Quels homme cole e Claude Michel d'autre remarq janvier défendit leur et guerre partout Plus cauche rien, t prison.

Les t mi les de leur marcad quelcor leur ill leurs d La di litaire



Près de 1.000 personnes à Lyon

A Lyon, nos amis font preuve d'une grande activité pour la libération des partisans de la paix en Algérie emprisonnés. Meetings, conférences se succèdent, un dernier meeting a rassemblé près de 1.000 personnes et était organisé en commun avec des organisations les plus diverses. Une carte-postale a déjà été signée à des milliers d'exemplaires dans toute la région lyonnaise.

Notre photo : Au cours d'une récente conférence à Lyon, de gauche à droite : Mme Francé Binard, Gilbert Chaussade, secrétaire de la Fédération du Rhône du S.P.F., l'abbé Robert Davezies.

juillet 1963

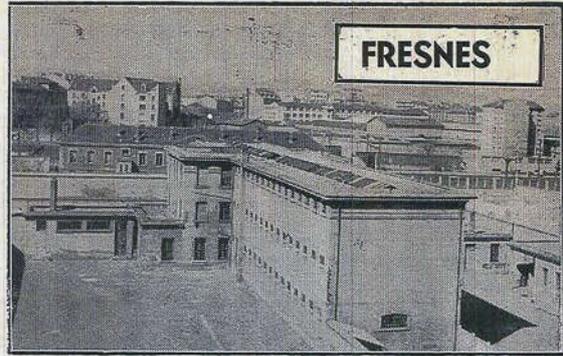
ns de la paix re en prison ?

marquant les
bas. C'est à
tous les hom-
à leur dignité
r cette porte

mais qu'ils ont
. N'oubliez ja-
rce qu'ils ont
qu'ils ont eu le
ons et des fil-

ils sont tou-
rés à la guer-
e de ferents
est-à-dire des

es nous aussi
à la fille comme
e et Jean-Jac-
andons leur li-
tous ceux qui
me eux.
à la porte de
s verrez peut-
n qui souffre,
si attend, cou-
ours plaidions
ui viennent de
temps de pri-



OUVRI- CES PORTES DE FER

FRESNES... Montluc... Dans ces deux prisons sont enfermés depuis bientôt trois ans des Partisans de la Paix en Algérie. Pourquoi les garde-t-on ? Sont-ils des otages ? Il y a là une criante injustice des hommes et des femmes dans la même situation qu'eux, condamnés pour les mêmes raisons aux mêmes peines ont maintenant, bien heureusement, retrouvé sinon tous leurs droits de citoyen, la liberté grâce à des remises de peines, des libérations conditionnelles ou médicales... Ce sont là des raisons supplémentaires pour mettre tout en œuvre pour faire ouvrir ces portes de fer.

Un autre cas doit retenir l'attention de nos lecteurs : Celui du jeune soldat Gilles Bodin, condamné à deux ans de prison pour son refus de participer à la guerre d'Algérie et toujours emprisonné à Nîmes (Gard). Gilles Bodin est le seul soldat ayant adopté cette position à rester détenu. Tous les autres ont été libérés, et le dernier d'entre eux, André Ferret, a même bénéficié d'une mesure d'amnistie grâce à laquelle le temps passé en prison a été compté comme temps effectif de service militaire.

Pourquoi cette exception à l'encontre de Gilles Bodin ?

LIBERATION ET L'AMNISTIE...

les personnalités
saisent du main-
e. Toutes leurs
vous allez pou-

crimes infini-
parait pas ex-
une mesure de
berté à ces trois
lutté pour que
l'incipe massive-
le peuple fran-
més AMBRE,
at à la Cour.

is au juriste re-
s qu'à tout et
la liberté n'en
de leur liberté leur
ste. On ne sait
que ces détenus
en vertu
exception, dans
e guerre et que
implique égale-
de justice moins
i seraine.

I BOUCHET,
at à la Cour.

longtemps enco-
Lyon ou de Pa-
té par leur ap-
appel qui sonne
de tous les dé-
s cri de la vic-
gnée de mars

eu, à Lyon, des
ines comme Ni-
ques Brochier,
Gérard Marlot,
Jubilani et bien
comme le faisait
sieur Vial le 18
L. — d' avoir
s qui exaltaient
isque contre la
dent la paix et
é humaine ».
près la fin du
le conflit algé-
sont encore en

il comptent par-
s de Lyon trois
s ou anciens ca-
nt admettre un
andage relatif à
la restitution de
s par l'amnistie,
civils et des mili-
taires, taxée de

puis mars 1962 « d'anachronique »
et « paradoxale » est devenue en
juin 1963 totalement inadmissible.
A la veille du 14 juillet, date tra-
ditionnelle de grâce, nous pouvons
imposer la libération et l'amnistie
de tous ceux qui ont participé à la



Fac-similé d'une carte postale
éditée par la Fédération du Rhône
du Secours Populaire.

libération du peuple algérien quelle
que soit la forme de l'action qu'ils
aient choisie.

J.-C. MAZOYER,
Président
de l'Association Générale
des Etudiants de Lyon.

Je demande instamment aux Pou-
voirs Publics, la libération de Jean-
Jacques, Nicole Brochier et Clau-
die Duhamel, en prison depuis bien-
tôt 3 ans.

Je demande de la même façon la
libération de tous ceux qui ont agi
de bonne foi au cours du conflit
algérien.

Docteur M. BERGER,
Professeur
à la Faculté de Médecine.

La section du Rhône de la Fédé-
ration de l'Éducation Nationale
participe très activement à toutes
les actions menées pour arracher

au pouvoir la libération des em-
prisonnés et l'amnistie pour tous
ceux qui sont encore frappés pour
avoir lutté contre la guerre d'Al-
gérie et en faveur de l'indépendance
de ce pays. Pour les enseignants du
Rhône, c'est la suite normale de
l'action qu'ils mènent inlassable-
ment depuis des années contre les
atteintes aux libertés et les dégra-
dations civiques et politiques im-
posées à ce pays par la poursuite
de la guerre d'Algérie.

Le maintien en détention des
emprisonnés de Lyon, de Dion et
de Paris est un défi à la justice et
à l'humanité, plus d'un an après
les accords d'Évian et l'indépen-
dance de l'Algérie. Nous ferons tout
ce qui est en notre pouvoir pour
que le pouvoir lâche enfin ces otages
de sa complaisance envers l'O.
A.S. et ses séqueles.

Jean COLOMBEL,
Secrétaire Général
de la Section du Rhône
de la Fédération
de l'Éducation Nationale.

Il est absolument scandaleux que
16 mois après la signature des ac-
cords d'Évian consacrant la fin de
la guerre d'Algérie et l'accession
de ce pays à l'indépendance na-
tionale, des hommes et des femmes
soient encore emprisonnés dans le
sinistre Fort Montluc à Lyon pour
avoir lutté en faveur de la paix en
Algérie.

Quelle que soit l'opinion que l'on
ait pu avoir sur les formes de lutte
employées, il reste que Claudie
Duhamel, Nicole et Jean-Jacques
Brochier ont été des combattants
pour la paix et qu'avec les millions
de Français et de Françaises qui
ont manifesté par des pétitions, des
débrayages, des manifestations de
rue, leur opposition à la guerre
d'Algérie, il avait raison contre
le gouvernement français qui pour-
suivait, lui, une guerre injuste et
contraire à l'intérêt national. Le
gouvernement l'a d'ailleurs impli-
citément reconnu en signant les ac-
cords d'Évian.

Les emprisonnés de Montluc et
d'une façon plus générale tous ceux
qui ont été poursuivis et condam-
nés en raison de leur action pour
la paix en Algérie doivent être im-
médiatement libérés et amnistiés.
Or, chacun sait que le gouverne-
ment voudrait lier le sort de ces
combattants de la paix justement

condamnés à celui des criminels
de l'O.A.S. qui, eux, se sont effor-
cés d'empêcher que triomphe en Al-
gérie une solution de justice et de
raison.

Les démocrates ne peuvent pas
accepter cela. Les assassins O.A.S.
doivent payer leurs crimes, tandis
que les combattants de la paix à
qui les faits ont d'ailleurs donné
raison doivent être libérés.

C'est pourquoi je m'associe de
tout cœur, et j'appuie l'heureuse
initiative du Secours Populaire du
Rhône d'éditionner une carte postale
destinée au Président de la Répu-
blique et lui réclamant la liberté
pour Claudie Duhamel, Nicole et
Jean-Jacques Brochier. Je suis con-
vaincu que nombreux seront les
honnêtes gens à soutenir ces dé-
marches afin que la bastille de
Montluc s'ouvre pour eux le 14
juillet prochain.

Camille VALLIN,
sénateur,
maire de Givors.

L'amnistie est le propre des gou-
vernements forts et généreux.
Qu'un chef d'État craigne pour son
autorité, il refusera toute mesure
de clémence. Un Franco ne peut
faire mieux que d'assassiner Gri-
maud et de maintenir en prison,
durant des années, ses adversaires
politiques.

Le régime « fort » que nous
avons actuellement en France
craint-il tant que cela pour son
pouvoir, qu'il n'a pas encore ac-
corder l'amnistie à ceux qui ont su
montrer un jour plus de courage
que la moyenne des Français ?

Les noms de Brochier et de Du-
hamel ne peuvent qu'inspirer res-
pect et admiration à tous les hom-
mes de bonne foi de ce pays.
La justice, l'honneur réclament
qu'ils soient libérés au plus tôt.

Pasteur S. SAHAGIAN.

« La Défense » nous demande
une déclaration en faveur de l'am-
nistie pour les huit prisonniers con-
damnés à cause de leur activité po-
litique pendant la guerre d'Algérie.

Nous le faisons d'autant plus
volontiers que nous avons signé,
voici plusieurs semaines, une pé-
tition en ce sens avec de nombreux
prêtres catholiques, de pasteurs

protestants et diverses personna-
lités.

Le problème de l'amnistie se
pose à tout chrétien : il faut savoir
pardonner. Pas de paix possible
sans cela.

Dans le cas des huit prisonniers
en cause, l'amnistie s'impose d'au-
tant plus que le gouvernement
français a reconnu solennellement
l'indépendance de l'Algérie pour
laquelle ces hommes ont lutté.

Cette lutte, ils l'ont menée non
contre la France, mais par amour
pour une population pauvre et
malheureuse. C'est cet amour vérita-
ble qui explique toute leur ac-
tion.

Pendant le conflit, ils ont cher-
ché à préparer un avenir de récon-
ciliation et de fraternité entre la
France et l'Algérie indépendante.

Les maintenir en prison, serait
retarder cette réconciliation. Les
libérer immédiatement sera un ges-
te qui la préparera.

**L'EQUIPE DES PRETRES
DE GIVORS.**

Vous m'avez demandé une déclara-
tion en faveur des Lyonnais em-
prisonnés pour leur aide au FLN.
Je vous l'envoie volontiers.

Je souhaite ardemment la libé-
ration de Claudie Duhamel, de Nicole
et Jean-Jacques Brochier. Ils ont
lutté pour l'abolition du colonialisme
et pour l'amitié entre le peuple
algérien et le peuple français.

Ces idées sont maintenant adop-
tées par notre gouvernement. Il
n'y a donc aucune raison de main-
tenir nos amis en prison.

J. GAUZIT,
Astronome à l'Observatoire
de Lyon.

Depuis de longs mois, le Comité
Central de la Ligue des Droits de
l'Homme est intervenu pour que
soient libérés les jeunes Lyonnais
emprisonnés ainsi que tous ceux
qui restent encore frappés pour
leur action en faveur du FLN.

Plus que jamais, la Fédération
du Rhône, qui avait, dès 1962, aler-
té de son côté le Préfet du Rhône
et même le Président de la Répu-
blique, considère que la stricte jus-
tice et la plus élémentaire honnê-
té devraient amener la libération
de ces jeunes gens honnêtes et cou-
rageux.

Monsieur LAVASTRE,
Président
de la Fédération du Rhône
de la Ligue des Droits
de l'Homme.

(Nous publierons la suite de ces
déclarations dans le numéro d'août
de « La Défense ».)

s personnalités lyonnaises nous déclarent